





CORBEILLES DE MARIAGE.

La Compagnie Lyonnaise, 37, boulevard des Capucines, vient de recevoir de l'Inde un envoi considérable de cachemires longs et carrés. Ces châles sont mis en vente avec un magnifique assortiment de dentelles noires et blanches provenant de ses fabriques de Chantilly, de Bruxelles et d'Alençon.

Bourse de Paris du 25 Novembre 1856.

Table with columns for 'AU COMPTANT', 'A TERME', and 'CHEMINS DE FER COTÉS AU PARQUET'. It lists various financial instruments, their prices, and exchange rates.

Table titled 'CHEMINS DE FER COTÉS AU PARQUET' listing railway companies like Paris à Orléans, Nord, and others with their respective stock prices.

Le sixième arrondissement, l'un des plus peuplés et des plus industriels de Paris, donnera, comme nous l'avons précédemment annoncé, le samedi 6 décembre prochain, dans la salle du théâtre impérial de l'Opéra, un grand bal au profit de ses familles indigentes et de ses malades nécessiteux.

SPECTACLES DU 26 NOVEMBRE. OPÉRA. — La Favorite. FRANÇAIS. — La Chaine, le Berceau. OPÉRA-COMIQUE. — L'Amazone, Jean de Paris.

avons à prendre aujourd'hui, c'est de plaider contre la personne régulièrement citée; nous plaiderons ensuite, s'il y a lieu, contre d'autres personnes, quand elles seront régulièrement citées. Aujourd'hui l'un des auteurs du livre est présent; M. Dentu est-il disposé à accepter le débat? Nous sommes prêts contre lui; mais si M. Dentu s'efface, nous demandons que la position de M. l'abbé Cognat soit réglée.

M. le président, à M. Dentu: M. Cognat s'est-il présenté à vous comme auteur du livre? M. Dentu: Oui, monsieur le président. M. Chopin: En l'absence de M. Dufaure, chargé de la défense de M. Dentu, et retenu en ce moment à la première chambre de la Cour, je viens demander une remise au Tribunal.

M. le président: Le Tribunal donne acte de la déclaration de M. l'abbé Cognat, et remet l'affaire pour entendre l'avocat de M. Dentu; la partie plaignante ne s'y oppose pas, ni le ministère public? M. Try, substitut: Nous n'avons pas à nous y opposer.

M. Josseau: Dans ces termes, monsieur le président, nous ne nous opposons pas non plus à la remise en faisant observer que M. l'abbé Cognat se déclare seul auteur du livre. M. l'abbé Cognat: Je ne dis pas qu'on ne m'a pas donné des conseils, mais je suis l'unique auteur. M. le président: Le Tribunal remet la cause au mardi 16 décembre.

Ont été condamnés par le Tribunal correctionnel: Pour mise en vente de viande corrompue. Le sieur Binet, charcutier, 6, rue Dupuis-Vendôme, à 50 fr. d'amende.

son itinéraire à Jérusalem qu'il n'avait pas saisi le trait spirituel de Lassenaire. Une vive discussion s'éleva sur leurs connaissances en géographie, et les rieurs se rangèrent du côté de l'autorité que donne le caporalat. Roubly resta seul avec son savoir. Dans son dépit, il lance au caporal un mot injurieux. Lassenaire cesse de plaisanter, les troupiers cessent de rire, et les choses en seraient restées là sans l'intervention du caporal Pierrot.

M. le président, à l'accusé: Vous avez eu une querelle avec le caporal Lassenaire; vous vous êtes oublié au point de lui adresser des paroles injurieuses; qu'avez-vous à dire? Roubly, tirant de sa poche une carte géographique dont le délabrement justifie les études sérieuses de l'accusé: Mon colonel, je n'ai pas en la pensée d'insulter mon supérieur.

M. le président, avec bonté: Remettez cette carte dans votre poche. Nous savons que vous êtes bien noté au régiment, et que vous avez le désir de vous instruire; mais ce n'est pas une raison pour que vous violiez les règles de la subordination envers vos supérieurs? L'accusé: Ce n'est pas mon caractère d'être irrespectueux. Je me suis laissé emporter, parce que les rires que le caporal Lassenaire a excités contre moi ont blessé mon amour-propre.

M. le président: Il paraît que non seulement vous avez refusé formellement de vous rendre à la salle de police, mais que vous avez insulté un sous-officier, le sergent Dumas, et que vous avez menacé de le frapper avec votre couteau s'il approchait; est-ce vrai? L'accusé: Je n'avais plus la tête à moi quand le sergent est venu. Je lui ai fait des excuses le lendemain.

MAISON AVEC TERRAIN A PARIS boulevard Beaumarchais, 21, et rue Amelot, 13 et 15, à vendre, mètre sur une seule enchère, en la chambre des notaires de Paris, par M. BARRE, l'un d'eux, le mardi 16 décembre 1856, à midi.

le début, cette réclamation civile n'a été nullement sérieuse quant au fond, et n'a eu d'autre but que de garder les copulabes à la disposition de la justice jusqu'à ce que l'extradition ait été régulièrement demandée et obtenue, la nature du délit n'autorisant pas l'arrestation légale préventive des quatre accusés.

DEPARTEMENTS. Non. — On nous écrit de Lille le 24 novembre: « Un épouvantable accident a mis ce matin en émoi une partie de notre ville, la chaudière d'une machine à vapeur, de la force de 40 chevaux, a fait explosion et a causé la destruction d'une immense filature.

MM. Verstraete frères possèdent, entre la rue de Béthune et la rue Court-Debout, un vaste terrain sur lequel sont construits, du côté de la rue de Béthune, leur maison d'habitation, et, de l'autre côté, une filature de lin, élevée de six étages. Une machine à vapeur, de la force de 40 chevaux, donne le mouvement aux métiers; cette machine se compose de deux générateurs engendrant la vapeur, et d'un autre générateur fournissant de l'eau chaude.

Le corps du chauffeur a seul été retrouvé jusqu'à ce moment; on l'a découvert rompu et brisé à cent mètres du lieu de l'accident, sur la plate-forme d'une maison ayant cinq ou six étages. Il avait dû être lancé en l'air avec une effroyable puissance, pour se trouver à une telle hauteur et à une pareille distance! Les trois malheureux qui se trouvaient également sur les lieux n'ont point reparu; ils ont été ensevelis dans ce grand désastre.

Une affaire de menaces de mort était soumise au Tribunal correctionnel; voici dans quelles circonstances: Il y a quelques jours, deux gendarmes de la brigade de Castelnaud, étant en tournée de surveillance, aperçurent un individu qui était en chasse. Ils se disposèrent aussitôt à l'envelopper pour lui couper la retraite.

MAISON AVEC TERRAIN A PARIS boulevard Beaumarchais, 21, et rue Amelot, 13 et 15, à vendre, mètre sur une seule enchère, en la chambre des notaires de Paris, par M. BARRE, l'un d'eux, le mardi 16 décembre 1856, à midi.

2 MAISONS RUE DU BAC A PARIS Adjudication, en la chambre des notaires de Paris, le 16 décembre 1856. De deux MAISONS en parfait état, dont une avec vaste terrain en jardin, propre à bâtir, sis à Paris, rue du Bac, l'une n° 97, l'autre n° 95.

FONDERIES ET FORGES D'ALAIS AVIS. — MM. les actionnaires de la compagnie des Fonderies et Forges d'Alais sont prévenus que l'assemblée générale se réunira en séance extraordinaire au domicile social, rue de Grammont, 28, à Paris, le 27 décembre prochain, à midi précis, pour vérifier et approuver s'il y a lieu l'inventaire prescrit par l'art. 4 des statuts.

SOCIÉTÉ AUGUSTE BERNARD ET CIE Les actionnaires de la société Auguste Bernard et Cie sont invités à se réunir en assemblée générale au siège social, rue des Saints-Pères, 8, le jeudi 11 décembre prochain, à 3 heures.

NETTOYAGE DES TACHES Sur la soie, le velours, la laine, sur toutes les étoffes et sur les gants de peau par la BENZINE-COLLAS. Dauphine, 8, Paris. Médaille à l'Exposition universelle. (16691)\*

BOTTINES Métier, brevétés, tout élastiques. Mag. et com., 12, rue du Cerche. (16783)\*

Ventes immobilières. AUDIENCE DES CRIÉES. QUATRE DOMAINES (VIENNE). Etude de M. DUCOUDRAY, avoué à Montmorillon.

Le 40 décembre 1856, il sera procédé à la barre du Tribunal civil de Montmorillon, par devant M. Piquet, président dudit Tribunal, à ce commis, à la vente aux enchères et en deux lots, des biens ci-après:

CHAMBRES ET ETUDES DE NOTAIRES. GRANDE PROPRIÉTÉ AUX THERNES près Paris. Adjudication (même sur une seule enchère), en la chambre des notaires de Paris, par M. PEAN DE SAINT-GILLES, l'un d'eux, le mardi 10 décembre 1856.

ARTICLES DE VOYAGE, boulevard Poissonnière, 14, MAISON DU PONT DE FER. H. DUPONT, 41, Chaussée-d'Antin, au 4<sup>e</sup>.

MALADIES DES FEMMES. Traitement par M<sup>lle</sup> LACHAPELLE, maîtresse sage-femme, professeur d'accouchement.

SIROP INCISIF DEHARAMBURE. Soixante années de succès prouvent qu'il est le meilleur remède pour guérir les rhumes, toux, catarrhes, coqueluches et toutes les maladies de poitrine.

PLUS DE COPAHU. Pour guérir les maladies de la peau, les dartres, le prurigo, les taches de rousseur, les boutons, etc.

PAPIER ÉPISPASTIQUE D'ALBESPEYRES. VÉSICATOIRES. 80, ancien 84. CE PAPIER EST LA SOURCE DE TOUTES LES AMÉLIORATIONS APPORTÉES DANS LE PANSEMENT DES VÉSICATOIRES.

CHOCOLAT MENIER. Usine modèle fondée en 1825, à Noisiel-sur-Marne. Pour la Fabrication du Chocolat de Santé.

M. DE FOY INNOVATEUR-FONDATEUR DE MARIAGES. SEUL, j'ai droit de porter ce titre: INNOVATEUR-FONDATEUR de LA PROFESSION MATRIMONIALE.

125,000 FR. 4<sup>ME</sup> IT DERNIER TIRAGE LE 30 NOVEMBRE. LOTERIE DE LA VILLE DE SAINT-PIERRE. GROS LOT: 100,000 FR. EN ESPÈCES.

La publication légale des Actes de Société est obligatoire dans la GAZETTE DES TRIBUNAUX, le DROIT et le JOURNAL GÉNÉRAL D'AFFICHES.

Ventes mobilières. VENTES PAR AUTORITÉ DE JUSTICE. Le 26 novembre. Passage du Saumon, 24. Consistant en bureau, pendule, armoire à glace, canapé, etc.

Son industrie et son travail; Le droit au bail des lieux où s'exploite actuellement, rue Lévêque, 1, ledit cabinet d'autographes.

Etude de M<sup>e</sup> René LEFRANC, huissier à Paris, rue de Rivoli, 131. D'un acte sous signatures privées, en date à Paris du treize novembre mil huit cent cinquante-six.

TRIBUNAL DE COMMERCE. AVIS. Les créanciers peuvent prendre gratuitement au Tribunal communication de la comptabilité des faillites qui les concernent.

FAILLITES. DÉCLARATIONS DE FAILLITES. Jugements du 21 nov. 1856, qui déclarent la faillite ouverte et se fixent provisoirement l'ouverture au jour.

CONCORDATS. AFFIRMATIONS. Du sieur HERMAN (Jean-Baptiste), nég. et ancien banquier et gérant des Bateaux sous-marins, rue de la Sourdière, 23, le 1<sup>er</sup> décembre, à 2 heures.

DECEDES ET INHUMATIONS. Du 23 novembre 1856. Mlle Wasiloff, veuve de Berry, 42. M. Bonhomme, 71 ans, rue de Trévise, 21.

SEPARATIONS. Demande en séparation de biens entre Josephine SABROU et Victor RUMAIN, à Paris, rue Montmartre, 87.

Sociétés. Suivant acte passé devant M. Le Monnier, qui a été nommé et son collègue, notaires à Paris, le dix-neuf novembre mil huit cent cinquante-six.

Suivant acte sous seing privé, en date à Paris du vingt-neuf novembre mil huit cent cinquante-six, enregistré à Paris le 1<sup>er</sup> décembre, par Pommeu, qui a reçu six francs.

TRIBUNAL DE COMMERCE. AVIS. Les créanciers peuvent prendre gratuitement au Tribunal communication de la comptabilité des faillites qui les concernent.

CONCORDATS. AFFIRMATIONS. Du sieur MILLOCHAU, épicière à Montmartre, chaussee Clignancourt, 2, demeurant actuellement à Paris, rue de Valenciennes, 401, le 1<sup>er</sup> décembre, à 9 heures.

DECEDES ET INHUMATIONS. Du 23 novembre 1856. Mlle Wasiloff, veuve de Berry, 42. M. Bonhomme, 71 ans, rue de Trévise, 21.

SEPARATIONS. Demande en séparation de biens entre Josephine SABROU et Victor RUMAIN, à Paris, rue Montmartre, 87.

SEPARATIONS. Demande en séparation de biens entre Josephine SABROU et Victor RUMAIN, à Paris, rue Montmartre, 87.

SEPARATIONS. Demande en séparation de biens entre Josephine SABROU et Victor RUMAIN, à Paris, rue Montmartre, 87.